



Mission de Coordinateur vie scolaire/responsable éducatif/cadre éducatif à pourvoir au 02 mai 2022

Le Chef d'Etablissement de l'ensemble scolaire Gerbert à AURILLAC recherche pour le 2 mai 2022 un coordinateur vie scolaire/responsable éducatif.

L'ensemble scolaire Gerbert se compose d'une part d'un enseignement 1^{er} degré (maternelle/primaire) et d'un enseignement 2nd degré : lycée polyvalent (supérieur, général, technologique et professionnel), d'un collège. L'établissement dispose également d'un internat.

Le responsable éducatif aura donc la responsabilité de l'externat du second degré (collège et lycée d'enseignement général, technologique, professionnel et supérieur) et une coordination avec l'internat.

1 Profil recherché

Le responsable éducatif aura :

- BAC + 2 ou équivalent souhaité et/ou une expérience significative en tant qu'éducateur de vie scolaire ou dans un métier en lien avec les familles et le social
- Une volonté de contribuer à la mise en place des activités de la pastorale
- Un parcours personnel en adéquation avec cette responsabilité.

2 Compétences attendues

- Capacité managériale :

- Assumer la responsabilité en partage
- Tisser un lien de confiance avec la communauté éducative
- Créer un climat collaboratif entre les unités de l'établissement
- Travailler en équipe
- Discrétion
- Autonomie dans son poste, prise de décisions.

- Compétences techniques :

- Très bonnes capacités relationnelles et organisationnelles
- Connaissance des règles de sécurité
- Techniques de prévention et de gestion de conflits
- Techniques de médiation
- Excellente maîtrise des outils informatiques dont le logiciel de vie scolaire.

3 Rémunération

Selon la convention collective des personnels de l'Enseignement Catholique

4 Candidatures

Merci d'adresser vos candidatures avant le 28 février 2022 à l'attention de Mme Edith BARBIER, Chef d'Etablissement du second degré :

- Par mail : direction.secondaire@esg15.org

Descriptif du poste

Le responsable éducatif agit en vue de contribuer à une bonne organisation éducative et pédagogique de l'unité confiée dans sa totalité.

La mission de coordination s'entend sur l'ensemble du second degré en collaboration et en cohérence entre l'établissement et l'internat.

1. Organisation générale.

- Proposer la constitution des équipes éducatives et coordonner l'activité d'une équipe éducative
- Réaliser des activités administratives
- Animer les réunions d'organisation générale
- Assurer le suivi des éducateurs et à ce titre prévoir et présider toutes les réunions nécessaires au bon fonctionnement du service
- Initier et soutenir les initiatives pédagogiques et éducatives
- Effectuer des interventions auprès d'élèves :
 - Aide et assistance auprès des élèves,
 - Animation d'activités culturelles, artistiques, sportives, ...
 - Apprentissage et utilisation des technologies de l'information
 - Soutien scolaire
 - Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention des incivilités, violences, dégradations, ... auprès des élèves
 - Effectuer l'évacuation de personnes, leur mise en sécurité en cas d'accident, d'incendie et guider les secours

2. Planification.

- Participer à l'élaboration des EDT des classes dans la gestion des salles de cours.
- Prévoir, avec les autres responsables de l'établissement, le remplacement des absences des enseignants et des personnels de vie scolaire
- Organiser et mettre en œuvre la vie collective hors du temps de classe, des activités périscolaires (foyer socio-éducatif, clubs, ...)

3. Accueil, intégration, suivi scolaire.

- Surveiller la ponctualité, l'assiduité des élèves aux cours, contrôler les justificatifs et informer les parents
- Mettre en œuvre les modalités d'accueil et de surveillance des élèves lors des interours, des sorties, des permanences
- Surveiller le comportement des élèves et contrôler l'application du règlement intérieur, des consignes de sécurité, des règles de vie collective
- D'échanger avec les équipes pédagogiques des informations sur le comportement et les activités des élèves. De rechercher avec les enseignants et les responsables pédagogiques l'origine des difficultés de l'élève et de mettre en œuvre les interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter.
- Suivre et renseigner les documents administratifs et de correspondance des élèves (suivi des absences, bulletins scolaires)
- Assurer, en lien avec le gérant de la restauration, le bon déroulement des repas
- Repérer les dégradations, les incidents et avertir le directeur, les parents, les secours
- Planifier et organiser en collaboration avec les cadres pédagogiques, la rentrée scolaire et les journées d'intégrations pour les élèves
- Organiser en collaboration avec les cadres pédagogiques, en début d'année des rencontres avec les élèves pour leur apporter les informations concernant leur scolarité dans l'établissement

- Organiser les élections des délégués et leurs donner leurs attributions
- Organiser les élections des représentants des élèves
- Participer à l'inscription d'élèves aux examens (PSC1 ; ASSR ; ...)
- Assurer le lien avec les familles des élèves
- Vigilance quant aux dérives d'absences et de retards des élèves et mettre en œuvre les sanctions disciplinaires et l'accompagnement nécessaires en collaboration avec les cadres pédagogiques
- Repérer les jeunes en grande difficulté et rechercher les moyens d'accompagnement adaptés

4. Partiels et examens, Pilotage de l'accompagnement des sorties et voyages.

- Participer à la planification des épreuves d'examen. Réalisation des plannings de surveillances.
- Réalisation des plannings de remplacement sorties, activités, ...
- Surveiller les élèves lors de : activités périscolaires (sorties, voyages, ...), examens, interclasses, récréations, internat, permanences, études, repas...

5. Conseils

- Informer les enseignants, le conseiller d'orientation, les éducateurs sur la vie scolaire (conseil de classe, discipline ...)
- Participer aux conseils de classe
- Organiser, planifier et présider ou animer les conseils éducatifs (conseil restreint, conseil de discipline, ...)
- Rédiger des comptes rendus d'activité (conseil de classe partie éducatif, conseil restreint, de discipline, ...) des dossiers, projets d'activité, demandes de financement ...
- Faire le bilan éducatif des conseils de classe avec les délégués
- Animation des réunions de délégué de classe, des associations d'élèves et les conseils éducatifs
- Participation au Conseil d'Etablissement

6. Communication et information.

- Participer et organiser les journées Portes Ouvertes
- Contribuer à toute opération de communication du groupe et d'informations aux familles
- Être le relais des projets.

7. Rencontre de direction.

- Présence au Conseil de direction hebdomadaire
- Coordination des demandes de matériel éducatif
- Coordination de l'unité éducative de l'externat et de l'internat
- Participe à la réflexion sur l'attribution et l'évolution des locaux.

8. Pastorale et projet éducatif.

- Promouvoir le projet pastoral dans toutes ses dimensions auprès des jeunes et des adultes
- Favoriser les initiatives pastorales
- Participer aux travaux de l'équipe pastorale
- Participer aux rencontres réseaux
- Promouvoir la dimension du projet d'établissement